



Dimanche 26 juillet 2026 Rando d'Été à Santa Fé

- Café offert le matin à tous les participants.
- Départ libre entre 7h30 et 8h30
- Points de Ravitaillement prévus sur le parcours
- Allure libre – Pas de chronomètre
- Une boisson offerte à l'arrivée
- Possibilité de se restaurer sur place : Sandwich ou repas sur réservation (jambon braisé / frites)

3 circuits de randonnée : 8,5 km (270 m+), 13 km (487 m+) ou 18 km (820 m+)

Départ / arrivée : place de l'Eglise

Tarifs :

- Marche seule = 7€
- Marche & repas = 21€
- Repas seul = 16€

Afin de vous garantir la disponibilité des repas le jour de la manifestation, il est conseillé de se Pré-inscrire « marche & repas » ou « repas seul » ; bulletin à retourner avant le 21 juillet.

Renseignements et inscriptions :

Tél. : 05 55 85 76 79 (HR) ou 05 55 85 70 48 (HR)

Mail : comitedesfetes.stefereole@gmail.com

Site : www.sainte-feréole.fr

Bulletin d'inscription

Rando d'Été à Santa Fé – Dimanche 26 juillet 2026

- Marche seule (7€)
- Marche & Repas (21€), nombre : x 21€ =
- Repas seul (16€), nombre : x 16€ =

Chèque libellé à l'ordre de « Comité des Fêtes de Sainte Féréole »

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Talon à joindre avec le règlement avant le 21 juillet à l'adresse suivante :

Jacques ROUHAUD
8, avenue de la Besse
19270 Ste Féréole
Tél. : 06 81 73 21 98

Signature :

Sauf pour l'offre « repas seul », merci de photocopier ce bulletin en cas d'engagements multiples.

Les participants mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure responsable ou fournir une autorisation parentale signée.

Chaque participant s'engage sous sa propre responsabilité et déclare être en bonne condition physique pour prendre part aux différentes activités sportives proposées. Il dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident lié à sa participation.

Le participant s'engage également à respecter le Code de la route, les autres usagers, l'environnement ainsi que les consignes données par les organisateurs.

Enfin, il reconnaît avoir pris connaissance du règlement figurant au verso du présent document et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte qui en assure la responsabilité

Règlement de « Rando d'été à Santa Fé »

Article 1 – Organisation

Le Comité des Fêtes de Sainte-Féréole organise la manifestation « Rando d'été à Santa Fé », dont le départ sera donné depuis le bourg de la commune le dimanche 26 juillet 2026, à 7 h 30. Trois parcours sont proposés aux participants : 8,5 km, 13 km ou 18 km.

Les itinéraires sont entièrement balisés et fléchés. Le tarif d'inscription est identique quel que soit le parcours choisi.

Article 2 – Nature de la manifestation

La « Rando d'été à Santa Fé » n'est pas une compétition sportive mais une randonnée pédestre à allure libre. Aucun chronométrage, classement ou résultat ne sera établi ou publié.

Article 3 – Responsabilité et assurance

Chaque participant prend part à la randonnée sous sa propre responsabilité et est considéré comme effectuant une excursion personnelle. Il lui appartient de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant sa participation.

Les participants reconnaissent être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de la randonnée pédestre et assument l'entière responsabilité des dommages qu'ils pourraient causer ou subir. En cas d'accident, la responsabilité civile et pénale du participant pourra être engagée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de :

- vol, perte ou détérioration d'effets personnels ;
- accident résultant d'un équipement inadapté ou défectueux ;
- participation malgré un état de santé incompatible avec la pratique de la marche ;
- non-respect des consignes de sécurité ou du présent règlement.

Article 4 – Conditions de participation

La randonnée est ouverte à toute personne, licenciée ou non.

Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable durant toute la durée de la randonnée.

Article 5 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, les propriétés privées ainsi que les autres usagers des chemins empruntés. Aucun déchet ne devra être abandonné sur le parcours.

Article 6 – Aptitude physique

En s'inscrivant à la « Rando d'été à Santa Fé », chaque participant déclare être en bonne condition physique et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la randonnée pédestre.

Article 7 – Respect du Code de la route

Les participants sont tenus de respecter les dispositions du Code de la route. Ils ne bénéficient d'aucune priorité particulière et doivent faire preuve de prudence lors des traversées et déplacements sur les voies ouvertes à la circulation.

Article 8 – Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise gracieusement les organisateurs à utiliser, reproduire et diffuser les photographies, vidéos et autres enregistrements réalisés dans le cadre de la manifestation, sur tout support de communication lié à l'événement, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription à la « Rando d'été à Santa Fé » implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation sans réserve par chaque participant.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique



IPNS ne pas jeter sur la voie publique